

Tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019 (REOM)

Les conditions de réclamation et de paiement de la REOM sont précisées dans le règlement relatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les tarifs de la présente délibération s'appliquent aux communes suivantes : Allouville-Bellefosse, Autretot, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Ecretteville-les-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Mesnil-Panneville, Rocquefort, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint Martin de l'If, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville, Veauville-les-Baons, Yvetot.

1. Usagers disposant d'une seule collecte ordures ménagères par semaine

Il s'agit des communes d'Allouville-Bellefosse, d'Autretot, d'Auzebosc, de Baons-le-Comte, de Bois-Himont, de Carville-la-Folletière, de Croix-Mare, d'Ecretteville-les-Baons, d'Hautot-Saint-Sulpice, de Mesnil-Panneville, de Sainte-Marie-des-Champs, de Saint Martin de l'If, de Valliquerville, Veauville-les-Baons et Yvetot.

1.1. Les particuliers

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	128 €	128 €
2 personnes	143 €	143 €
3 et 4 personnes	169 €	169 €
5 personnes et plus	207 €	207 €
Résidence secondaire :	128 €	128 €
Gîte :	128 €	128 €

1.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	128 €	128 €
2 personnes	143 €	143 €
3 et 4 personnes	169 €	169 €
5 personnes et plus	207 €	207 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCRY :

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

1.3. Catégorie des professionnels

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

2. Usagers disposant de deux collectes ordures ménagères par semaine

Il s'agit de certains secteurs de la ville d'Yvetot.

2.1. Les particuliers

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	156 €	156 €
2 personnes	178 €	178 €
3 et 4 personnes	208 €	208 €
5 personnes et plus	259 €	259 €
Résidence secondaire :	156 €	156 €
Gîte :	156 €	156 €

2.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	156 €	156 €
2 personnes	178 €	178 €
3 et 4 personnes	208 €	208 €
5 personnes et plus	259 €	259 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCRY :

120 litres	277 €	277 €
140 litres	324 €	324 €
180 litres	419 €	419 €
240 litres	555 €	555 €
340 litres	786 €	786 €
500 litres	1157 €	1157 €
660 litres	1524 €	1524 €
770 litres	1779 €	1779 €

2.3. Catégorie des professionnels

En plus de certains secteurs d'Yvetot, les deux collectes par semaine s'appliquent **également au CFA/CFPPA et au lycée agricole** car leur production de déchets nécessite un ramassage supplémentaire.

120 litres	277 €	277 €
140 litres	324 €	324 €
180 litres	419 €	419 €
240 litres	555 €	555 €
340 litres	786 €	786 €
500 litres	1157 €	1157 €
660 litres	1524 €	1524 €
770 litres	1779 €	1779 €

3. Usagers impactés par le lissage de la conteneurisation

Il s'agit des communes d'Hautot-le-Vatois, de Saint-Clair-sur-les-Monts et de Touffreville-la-Corbeline.

En 2013 et 2014, la CCRY a équipé les usagers des communes de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères. A partir de 2015, un lissage des tarifs REOM pour les particuliers et les habitats collectifs est réalisé selon la délibération n°2013-04/13 « Généralisation de la conteneurisation des Ordures Ménagères – Principe de financement ».

3.1. Les particuliers

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	125 €	126 €
2 personnes	140 €	141 €
3 et 4 personnes	162 €	164 €
5 personnes et plus	201 €	203 €
Résidence secondaire :	125 €	126 €
Gîte :	125 €	126 €

3.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	125 €	126 €
2 personnes	140 €	141 €
3 et 4 personnes	162 €	164 €
5 personnes et plus	201 €	203 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCRY :

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

3.3. Catégorie des professionnels

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

4. Usagers impactés par l'harmonisation des tarifs

Il s'agit des communes d'Ecalles-Alix et de Rocquefort.

Lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017, il a été décidé d'harmoniser les différents tarifs REOM (à fréquence de collecte équivalente) sur la période 2018 à 2020.

4.1. La commune de Rocquefort

4.1.1. Les particuliers

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	143 €	136 €
2 personnes	180 €	162 €
3 et 4 personnes	220 €	195 €
5 personnes et plus	248 €	228 €
Résidence secondaire :	143 €	136 €
Gîte :	143 €	136 €

4.1.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	143 €	136 €
2 personnes	180 €	162 €
3 et 4 personnes	220 €	195 €
5 personnes et plus	248 €	228 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCRY :

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

4.1.3. Catégorie des professionnels

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

4.2. La commune d'Ecalles-Alix

4.2.1. Les particuliers

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	103 €	116 €
2 personnes	139 €	141 €
3 personnes	169 €	169 €
4 personnes	183 €	176 €
5 personnes	206 €	207 €
6 personnes et plus	212 €	210 €

Résidence secondaire :	103 €	116 €
------------------------	-------	-------

Gîte :	103 €	116 €
--------	-------	-------

4.2.2. Les habitats collectifs

Ils sont facturés sur la base du tarif des particuliers :

1 personne	103 €	116 €
2 personnes	139 €	141 €
3 personnes	169 €	169 €
4 personnes	183 €	176 €
5 personnes	206 €	207 €
6 personnes et plus	212 €	210 €

ou sur la base du tarif de la catégorie des professionnels en fonction des données que possède la CCRY :

120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

4.2.3. Catégorie des professionnels

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
120 litres	227 €	227 €
140 litres	265 €	265 €
180 litres	342 €	342 €
240 litres	454 €	454 €
340 litres	645 €	645 €
500 litres	949 €	949 €
660 litres	1251 €	1251 €
770 litres	1458 €	1458 €

5. Usagers disposant de trois collectes ordures ménagères par semaine

Il s'agit uniquement de certains commerçants sur la commune d'Yvetot.

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
120 litres	418 €	418 €
140 litres	485 €	485 €
180 litres	626 €	626 €
240 litres	832 €	832 €
340 litres	1180 €	1180 €
500 litres	1734 €	1734 €
660 litres	2288 €	2288 €
770 litres	2671 €	2671 €

6. Divers

6.1. Les marchés

Liste des coûts imputés à la collecte des marchés :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Personnel (par heure et par agent)	30,58 €	30,58 €
Benne (à l'heure)	94,88 €	94,88 €
Traitement (à la tonne)	112,53 €	113,32 €

La somme facturée correspondra au cumul des trois types de coûts.

6.2. Les manifestations

Liste des coûts imputés à la collecte des manifestations :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Personnel (par heure et par agent)	30,58 €	30,58 €
Benne (à l'heure)	94,88 €	94,88 €
Traitement en fonction du volume :		
120 litres	1,69 €	1,70 €
140 litres	1,97 €	1,98 €
180 litres	2,53 €	2,55 €
240 litres	3,38 €	3,40 €
340 litres	4,78 €	4,82 €
500 litres	7,03 €	7,08 €
660 litres	9,28 €	9,35 €
770 litres	10,83 €	10,91 €

La somme facturée correspondra au cumul des trois types de coûts.

6.3. Accès direct au quai de transfert

La facturation de la Générale de Eaux qui accède directement au quai de transfert se fait sur la base de **113,32 €** (112,53 € en 2018) par tonne de déchets déposés.